



REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

RALLYE Régional de l'Ecurie Région Elbeuf

SAMEDI 22 et DIMANCHE 23 Juillet 2023

Lieu : Usine Renault Cléon

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès la délivrance des visas
Ouverture des engagements	Dès parution du présent règlement
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 10 Juillet 2023
Distribution du carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK) et Reconnaissances	Vendredi 21 Juillet 2023 de 14h à 18h30 et Samedi 22 Juillet 2023 de 9h à 18h30
Publication liste des engagés sur le site www.ecurieregionelbeuf.fr	Jeudi 20 Juillet 2023
Vérifications Administratives : Parking Usine Renault Cléon Vérifications Techniques : Parking Usine Renault Cléon	Samedi 22 Juillet 2023 de 14h à 18h30 Samedi 22 Juillet 2023 de 14h15 à 18h45
Parcs de départ, de regroupement et fermé Heure de mise en parc de départ	Parking Usine Renault Cléon De 14h30 à 19h00
Briefing des pilotes	Le 23 juillet 2023 à l'entrée du parc fermé
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs au Parking de l'Usine Renault Cléon	Samedi 22 Juillet 2023 à 17h45
Publication des équipages admis et ordre de départ au Parking de l'usine Renault Cléon	Samedi 22 Juillet 2023 à 20h30
Départ du 1 ^{er} Concurrent du Parking de l'usine Renault Cléon	Dimanche 23 Juillet 2023 à 8h30
Publication des résultats partiels et final (affichage) au Bureau du Collège	Dimanche 23 Juillet 2023
Arrivée	Parking Usine Renault Cléon
Vérifications finales Lieu Taux horaire de la main d'œuvre	Le 23 Juillet 2023 à l'issue des classements Garage SEMS 26 rue Petou 76500 Elbeuf 60€00 TTC
Publication des résultats du rallye au Bureau du Collège	30 mn après l'arrivée du dernier équipage
Remise des prix : lieu à confirmer le samedi 22 Juillet 2023	30 mn après ouverture du parc fermé

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. Côte d'Albâtre en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Région Elbeuf en qualité d'organisateur technique organisent leur 18^{ème} Rallye Moderne & le 4^{ème} VHC avec le concours de l'Usine Renault Cléon le Samedi 22 et le Dimanche 23 Juillet 2023.

RALLYE de l'Ecurie Région Elbeuf

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie en date du 17/05/2023 sous le n° 35 et par la F.F.S.A sous le permis d'organiser sous le n° 372 en date du 17/05/2023

Ecurie Région Elbeuf

Adresse courrier - 51 Rue du Neubourg - 76500 Elbeuf

Siège social - Mairie de Saint Pierre les Elbeuf

Association loi 1901 – Agrément jeunesse et sports n° 76 S 0656

Les vérifications techniques auront lieu :

**Le Samedi 22 Juillet au Parking de l'usine Renault Cléon
De 14h15 à 18h45 pour tous les groupes.**

Nota :

Un additif vous sera remis avec le Roadbook où vous aurez les informations des emplacements pour votre assistance ainsi que les consignes de sécurité.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P. Toute personne licenciée qui désire participer au Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf doit adresser à :

ECURIE REGION ELBEUF

51, rue du Neubourg

76500 ELBEUF

Portable : 06.07.46.22.00

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 10 Juillet 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi), accompagnée impérativement du chèque de règlement à l'ordre de L' ECURIE REGION ELBEUF.

(les chèques seront déposés le lendemain de l'épreuve)

Pré-engagement autorisé par mail avec tous les documents demandés dans l'Article 3.1.12P avec confirmation obligatoire sous 5 jours par courrier, accompagnée du montant de l'engagement. Paiement possible par virement bancaire en demandant le RIB à l'Ecurie Région Elbeuf.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement et assurance sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

Chaque membre de l'ERE (pilote ou copilote) à jour de sa cotisation 2022 bénéficiera d'une remise de 10€ sur le montant de l'engagement.

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait est enregistré **par écrit**, par le secrétariat **au plus tard le Jeudi 20 Juillet 2023.**(e-mail ou courrier)

3.1.12P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, et copies des permis de conduire recto-verso sinon elle sera placée sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. Assistance

Le parc d'assistance sera mis en place avec CH entrée et sortie. Cet endroit sera indiqué sur le road-book.

Il vous sera fourni 3 autocollants : 2 assistance & 1 reconnaissance. Après avoir noté le numéro d'immatriculation du véhicule concerné, vous devrez le coller (non scotché) sur la partie supérieure droite du pare-brise de chaque véhicule. Il y aura des pénalités s'il est constaté qu'il y a plus de 3 véhicules par emplacement d'un équipage.

Il est interdit de mettre des piquets dans le sol, uniquement des poids.

Il est obligatoire de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures (3 m x 5 m minimum ou d'une surface au moins égale à celle de la voiture) et de disposer sous chaque véhicule d'assistance sous la partie mécanique une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles. Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ. Toutes infractions à cette obligation lui seront imputables (frais de remise en état à la charge du concurrent).

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker (Assistance ou Reconnaissance) seront admis dans le Parc d'assistance.

Toutes les assistances effectuées en dehors de cette zone seront pénalisées.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. Description :

Le Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf représente un parcours de 158,10 Kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales, d'une longueur totale de 39 Kms.

Les spéciales sont :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Spéciale Arnaud CONTE (E.S. 1-3-5) : | 4.70 Kms x 3 = 14,10 Kms |
| - Spéciale Annick SALENNE (E.S. 2-4-6) : | 8.3 Kms x 3 = 24,90 Kms |

Le détail du parcours et les horaires figurent dans le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2P. Reconnaissances :

- Le nombre de passages autorisés en reconnaissance est de 3 passages dans chaque Spéciale
- Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 21 Juillet de 14h à 20h et le Samedi 22 Juillet de 9h à 20h.
- Tout marquage est interdit (Sanctions éventuelles)
- Le carnet d'itinéraire (Road-book) sera à la disposition des concurrents à compter du Vendredi 21 Juillet 14h à l'adresse suivante : à l'abri Vélos / Motos, Entrée Sud du parking de l'Usine Renault, Route de Tourville D7, (suivre le fléchage Road-book et visiteurs) Tél : 06.08.70.10.73
- Le numéro de reconnaissance vous sera remis avec le Road-book ainsi que l'additif où vous aurez les informations des emplacements pour votre assistance ainsi que les consignes de sécurité.

Le numéro de reconnaissance devra être collé non scotché sur la partie supérieure droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance (Noter sur l'autocollant l'immatriculation du véhicule de reconnaissance)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Consultable sur www.ecurieregionelbeuf.fr pendant et après le rallye.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

CLASSEMENT	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
SCRATCH	310 €	250 €	200 €	150 €	100 €	
CLASSE : 1 à 2 Partants	150 €					
CLASSE : 3 à 4 Partants	200 €	90 €				
CLASSE : 5 à 6 Partants	310 €	150 €	80 €			
CLASSE : 7 à 10 Partants	310 €	180 €	100 €	80 €		
CLASSE : 11 à 15 Partants	310 €	210 €	160 €	110 €	50 €	
CLASSE : plus de 15 Partants	310 €	250 €	200 €	150 €	100 €	50 €
Equipages Féminins : 3 Partantes*	250 €	125 €				

Les prix et coupes ne seront remis qu'aux équipages présents.

Prix en Chèques sans ordre. Prix cumulables (maximum 2 chèques)

Coupes pour les 3 premiers au Scratch, 3 premiers de chaque Classe et au premier de Groupe (maximum 2 coupes)

- Moins de 3 équipages féminins, 50 % des primes seront distribuées.

Les 33 classes récompensées sont :

Groupe A8W, R5/Rally2, Rally2 Kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, FRC, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

Si le nombre d'admis au départ est inférieur à 100 ; le montant des prix sera modifié en proportion du nombre de partants.

(Sauf classement général) ex : 70 partants = 70% des prix distribués, etc...

Le classement commissaires : 4 commissaires récompensés. (2 par spéciale)

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leurs droits.

Un tirage au sort sera effectué sur la liste des partants lors de la remise des prix pour deux engagements à demi-tarif pour l'édition suivante du Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf 2024

(Présence du pilote ou du copilote indispensable sinon un nouveau tirage sera effectué).

Nous vous rappelons que cet avantage est non cessible.

P.S. : Nous vous rappelons que nous avons beaucoup de difficultés à organiser cette épreuve.

Les Maires et les riverains sont de plus en plus réticents face au rallye à cause des nuisances et des excès de vitesse en reconnaissances et en course (routier).

Face à ces problèmes et si vous souhaitez que notre Epreuve perdure, nous vous remercions de respecter les vitesses et les horaires de reconnaissance.

Des informations pour la Remise des Prix vous seront données le samedi 22 Juillet 2023 selon la Réglementation Sanitaire en vigueur, à cette période.